



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 117853

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos de la décision de la Commission européenne de séparer la production d'électricité et les réseaux dans le but de favoriser la concurrence. Le démantèlement d'EDF est donc programmé et cela se fera au détriment du petit consommateur. Aujourd'hui, l'abonnement payé est identique selon la puissance sollicitée par le particulier ou le secteur industriel. La segmentation provoquera inévitablement des critères de sélection ; ainsi si vous êtes un gros client vous obtiendrez un prix confortable, le particulier, petit client, sera sanctionné par des tarifs qui ne seront pas avantageux, bien au contraire ; il faudra bien reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre. À ce prétendu problème de la concurrence qui se fera, comme à l'accoutumée, au détriment du particulier, s'ajoute le devenir de l'entretien du réseau. Le réseau de transport de l'électricité (RTE), qui affiche un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros, serait donc vendu. Il suffit de se projeter aux États-Unis pour constater que le réseau fait souvent parler de lui mais uniquement en cas de catastrophes, souvent récurrentes. On se souvient de la panne de 2001, en Californie qui a privé d'électricité des millions d'Américains. L'État américain avait évidemment vendu le réseau à des compagnies privées qui avaient oublié de le moderniser, voire de l'entretenir. La panne, qui a eu lieu le 4 novembre et qui a privé plus de 5 millions de Français d'électricité, a trouvé son origine sur le réseau à très haute tension allemand. Donc cet incident incombe, en grande partie, au réseau allemand qui s'explique tout logiquement par le fait que quatre compagnies privées détiennent à elles seules les neuf dixièmes du marché de l'électricité et que malgré les bénéfices mirifiques qu'elles réalisent, les investissements des producteurs d'électricité ont baissé de 40 % depuis 1980 alors que le montant de la facture réglée par les foyers allemands doublait pendant cette période. Et pour parfaire le tout, GDF est également visé. Avec ces oukases, la discrimination fera son apparition et tant pis pour les ménages modestes et les classes moyennes. Il est évident que les effets immédiats comme à long terme seront extrêmement néfastes pour la quasi-totalité des clients d'EDF et de GDF. Déjà, depuis 1999, date à laquelle EDF n'est plus seule à pouvoir vendre de l'électricité, et depuis 2004, où les entreprises peuvent se fournir sur le marché « libre », leur facture a augmenté de 48 % quand ces dernières se sont égarées sur le marché concurrentiel. Il est à craindre que les personnes qui déménagent subiront le sort des entreprises qui ont subi le contrecoup de la libéralisation du marché de l'énergie. Compte tenu du peu d'impact de la hausse du pétrole sur la production d'énergie électrique puisque les énergies fossiles n'entrent que pour 10 % dans la production d'électricité, il lui demande de bien vouloir lui expliquer les hausses indécentes des tarifs et de lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet très préoccupant.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux difficultés rencontrées actuellement par les entreprises compte tenu de la hausse des prix de l'énergie. La compétitivité de l'approvisionnement énergétique est en effet l'un des quatre objectifs de la politique énergétique française, affirmés dans la loi du 13 juillet 2005. À moyen terme, des initiatives ont été prises pour maîtriser la demande énergétique, notamment en favorisant les économies d'énergie, mais aussi pour développer l'offre, avec en particulier dans le secteur électrique la mise en place de

l'EPR, et plus généralement les engagements d'EDF à investir 40 milliards d'euros d'ici à 2010. Par ailleurs, un dispositif de consortium a permis aux entreprises électro-intensives de se regrouper pour investir indirectement, à travers les producteurs d'électricité, dans des moyens de production, et bénéficier en contrepartie, sur de longues périodes, de prix stables fondés le plus possible sur les coûts de production. En outre, le Parlement a institué, dans le cadre du projet de loi relatif au secteur de l'énergie, un tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché. Les entreprises confrontées à la hausse des prix de l'électricité pourront ainsi revenir à un tarif réglementé pour une durée de deux ans. Un bilan de ces dispositions sera présenté au Parlement avant la fin 2008. Le Gouvernement a soutenu cette initiative, qui apporte une solution contribuant à la réalisation des objectifs de politique énergétique (nécessité de favoriser les investissements, notamment dans la production électrique) et qui est compatible avec le cadre communautaire. Le dispositif qui sera mis en place doit permettre aux producteurs de continuer à investir dans des moyens nouveaux de production, ce qui est le moyen le plus sûr, à terme, de faire baisser les prix. Enfin, le ministre délégué à l'industrie a écrit au commissaire européen M. Andris Piebalgs pour signifier son opposition à la séparation patrimoniale des gestionnaires de réseaux de transport. En effet, le Gouvernement estime que la séparation juridique imposée par les directives de 2003 est tout à fait satisfaisante avec une régulation forte, et que le régime de propriété des gestionnaires de réseaux ne détermine pas les conditions de la concurrence entre fournisseurs. Ces orientations ont été débattues lors du Conseil des ministres européens de l'énergie du 15 février 2007 et, en conséquence, le Conseil a invité la Commission à « élaborer des mesures qui tiennent compte des caractéristiques des secteurs du gaz et de l'électricité ainsi que des marchés nationaux et régionaux et qui prévoient, notamment en développant la législation existante si possible, une séparation effective des activités d'approvisionnement et de production, d'une part, et de la gestion des réseaux, d'autre part ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117853

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1181

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3131